



COMMUNE DE LUSSAC

CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC

Séance du 3 juin 2022

Présents : Mme BRETON Dorothée, Maire, Mme BITARD Céline, Mme MATHIEU Julie, Adjoints, M. MAMERT Jean-Michel, M. BOUDOT Vincent, M. GATINEL Didier, Mme BOUCHE Coralie
Conseillers Municipaux.

Absents :

Absents Excusés : M. PIARDET René, Mme PIARDET Corinne, M. BRINGART Christophe, M. DELAIRE Claude, M. LAGARDE Dominique, Mme FORESTIER Nathalie, M. VILAIN Paul.

Exclus :

Procurations : M. PIARDET René à Mme BRETON Dorothée, Mme PIARDET Corinne à Mme BITARD Céline, M. BRINGART Christophe à M. BOUDOT Vincent, M. DELAIRE Claude à M. MAMERT Jean-Michel, M. VILAIN Paul à Mme BRETON Dorothée, M. LAGARDE Dominique à M. GATINEL Didier, Mme FORESTIER Nathalie à M. GATINEL Didier

Secrétaire de séance : M. BOUDOT Vincent

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18H40

AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR

- Délibération n°2022_06_03-015

Madame le Maire explique qu'elle souhaite ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

1. La validation et le lancement du marché public concernant l'entretien annuel de la voirie communale
2. La validation des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'ajout à l'ordre du jour des points énumérés ci-dessus

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 MAI 2022 :

Madame le Maire demande s'il y a des observations quant au compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. M. GATINEL fait une observation au sujet du vote sur la pose d'un poteau d'éclairage à Bellevue. Pour lui il y a 3 abstentions et 4 contre au lieu de 4 abstentions et 3 contre. Madame le Maire en prend note. M. GATINEL ne prend pas part au vote car il était absent.

POUR : 9

CONTRE : 2

ABSTENTION : 2

REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

Il s'agit d'augmenter le temps des questions orales de 30 minutes à 45 minutes

- Délibération n°2022_06_03-016

Actuellement, le règlement intérieur du conseil municipal, prévoit dans son article 5 que la partie des réunions concernant les questions orales est limitée à 30 minutes.

Suite à une demande de Madame Forestier, Madame le Maire propose de porter le temps des questions orales à 45 minutes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DÉCIDE** que le temps imparti aux questions orales sera limité à 45 minutes

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame le Maire signale que les comptes ont été envoyés par mail à tous les conseillers puis donne lecture du compte administratif. M. GATINEL trouve beaucoup de dépenses inconsidérées. Il demande également pourquoi le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat sont votés si tard. Madame le Maire répond que la date limite est le 30 juin et que la trésorerie a tardé à envoyer le compte de gestion. M. GATINEL observe aussi qu'il y a eu des changements de date du conseil municipal.

- Délibération n°2022_06_03-017

Sous la présidence de Madame BITARD, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2021 dressé par Mme BRETON Dorothée, Maire, qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		942 243,00	0,00	27 526,18	0,00	969 769,18
Opérations de l'exercice	922 484.77	1 106 687.61	138 761.09	173 154.62	1 061 245.86	1 279 842.23
TOTAUX	922 484.77	2 048 930.61	138 761.09	200 680.80	1 061 245.86	2 249 611.41
Résultat de clôture						
RAR			453 490,91	199 142,73	453 490,91	199 142,73
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		1 126 445.84		61 919.71		934 017.37

Le conseil municipal, hors la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021

POUR : 8

CONTRE : 5

ABSTENTION : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSÉ PAR LE TRESORIER

- Délibération n°2022_06_03-018

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuver le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

POUR : 9

CONTRE : 5

ABSTENTIONS : 0

AFFECTATION DU RÉSULTAT

- Délibération n°2022_06_03-019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter**2021**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	184 202.84 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	942 243,00 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	1 126 445.84 €
	Déficit	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice :	Excédent :	34 393.53 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent :	27 526.18 €
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé : R001	excédent :	61 919.71 €
D001	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		453 490.91 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		199 142,73 €
Besoin réel de financement :		192 428.47 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)	192 428.47 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement	934 017.37 €

POUR : 9**CONTRE : 5****ABSTENTIONS : 0****VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022**

M. GATINEL signale que certains conseillers n'ont pas eu le temps de creuser le sujet car ils n'étaient pas au courant. Mme le Maire répond que le budget date du mois d'avril.

- Délibération n°2022_06_03-020

Suite à l'affectation du résultat, madame le Maire présente le budget supplémentaire 2022.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget supplémentaire 2022 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 621 934 €	1 759 538 €
Section d'investissement	803 909 €	1 036 537 €
TOTAL DU BUDGET	2 425 843 €	2 796 075 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue, **DÉCIDE** :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 621 934 €	1 759 538 €
Section d'investissement	803 909 €	1 036 537 €
TOTAL DU BUDGET	2 425 843 €	2 796 075 €

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 5

ACTUALISATION DU DEVIS DE FAUCHAGE DE M. VANDER HOST

- Délibération n°2022_06_03-021

En raison de la hausse du carburant pour l'année 2022, le devis de fauchage de M. Van Der Horst a été actualisé. Le montant est de 10 500 € HT soit 12 600 € TTC.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis de fauchage de M. Van Der Horst pour un montant de 10 500 € HT soit 12 600 € TTC

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RÉALISATION DE LA « ZONE 30 » DANS LE BOURG

- Délibération n°2022_06_03-022

Après avoir reçu des offres de prix de 7 entreprises pour la réalisation de la « zone 30 » dans le bourg, Madame le Maire propose de choisir l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 8 933.70 € HT soit 10 720.44 € TTC.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis de l'entreprise Signaux Girod.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- **AUTORISE** madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Signaux Girod pour un montant de 8 933.70 € HT soit 10 720.44 € TTC.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CURAGE DES FOSSÉS

Mme le Maire informe du changement d'entreprise pour le curage des fossés. M. GATINEL fait remarquer que l'entreprise Pascal avait mal fait son travail l'année dernière. M. MAMERT demande d'aviser les propriétaires.

- Délibération n°2022_06_03-023

Pour la campagne de curage des fossés, Madame le Maire propose un devis de l'entreprise COUREAU et Fils. Le montant est de 6 000 € HT soit 7 200 € TTC.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer ce devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise COUREAU et Fils d'un montant de 6 000€ HT soit 7 200 € TTC, pour la campagne de curage des fossés.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

VALIDATION ET LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC CONCERNANT L'ENTRETIEN ANNUEL DE LA VOIRIE COMMUNALE

- Délibération n°2022_06_03-024

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux le projet d'entretien annuel de la voirie communale pour 2022. Ce projet a déjà fait l'objet d'une étude par la commission voirie.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de lancer le marché public pour l'entretien annuel de la voirie communale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** madame le Maire à lancer le marché public pour l'entretien annuel de la voirie communale.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

VALIDATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. MAMERT demande pourquoi les rouleurs de barriques ont 500 euros de plus. Madame le Maire répond que cette association s'investit dans la vie de la commune et fête ses 30 ans cette année.

M. MAMERT demande pourquoi seulement 400 euros au comité de jumelage. Madame le Maire répond que la mairie participe au voyage cette année.

M. GATINEL signale que le comité des fêtes n'a jamais demandé de subvention.

- Délibération n°2022_06_03-025

Madame le Maire s'est appuyée sur les versements et les demandes qui ont été faits les années précédentes, ainsi que sur l'investissement des associations et les aides matérielles qui leur sont allouées. Elle propose au Conseil Municipal de verser une subvention aux association suivantes :

- Football club du Grand Saint-Emilionnais : 2 000 €
- Tennis club des Vignes : 1 700 €
- Twirling club lussacais : 1 400 €
- Kumité évolution : 1 300 €
- Judo Club Lussacais : 500 €
- Rouleurs de barriques : 1 000 €
- Comité de jumelage : 400 €
- Les p'tits écoliers : 400 €
- FNACA : 400 €
- Vie libre : 300 €
- Léonie Prax – Théâtre : 200 €
- Evazion : 250 €
- Donneurs de sang : 300 €
- Jeunes sapeurs-pompiers Libourne : 150 €

- 7 Akors musette : 100 €
- Auberge du cœur : 100 €
- ASAVPA (asso salariés de l'agriculture de NAQ) : 100 €
- Téléthon A.F.M. : 100 €
- Prévention routière : 100 €
- Amicale des chasseurs : 100 €
- Chant'a Lussac : 300 €
- Collectif 3 tiers : 500 €

Soit un montant total de 11 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** aux associations ci-dessus mentionnées les subventions indiquées ;
- **DE DONNER** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces nécessaires.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

TOUR DE TABLE

- Mme MATHIEU fait un point RH : pour remplacer Sébastien SIMON personne ne correspond à l'annonce pour le moment. L'annonce a donc été relancée. Patrick TENOT est arrêté au moins jusqu'au 31 juillet. M. MAMERT pointe le manque de personnel pour cet été. Mme MATHIEU répond que s'il le faut nous ferons appel à de l'intérim. Monsieur GATINEL remercie Mme MATHIEU pour le compte rendu de la commission RH et fait part de son inquiétude sur l'éventuelle souffrance du personnel. Mme le Maire rajoute que Véronique BRASSOUS sera arrêtée encore 4 mois.
- Mme MATHIEU informe le conseil qu'un médecin généraliste souhaite s'installer sur la commune. Elle connaît le Docteur Nasser. Le docteur Akéké va prendre sa retraite dans deux ans. Elle a visité les locaux qui lui plaisent.
- M. MAMERT rapporte des observations de M. DELAIRE qui trouve le lampadaire de Bellevue inutile. M. GATINEL et M. MAMERT disent qu'il ne faut pas satisfaire les demandes individuelles. Mme le Maire répond que c'est la seule demande qui a été faite.
- M. MAMERT demande pourquoi ce sont des personnes âgées qui nettoient l'église. Mme le Maire répond que les agents pourraient le faire de temps en temps. M. MAMERT propose que les associations qui utilisent l'église aident aussi.
- M. MAMERT demande si les riverains ont été consultés pour le palissage. Mme le Maire répond que les propriétaires souhaitent que ce palissage continue à être pris en charge par la commune.
- M. GATINEL signale que certaines routes ne sont pas fauchées et que c'est dangereux. Mme le Maire répond que Sébastien fauche le bord des routes et Quentin s'occupe des chemins.
- M. GATINEL déplore que la photo de la carte des mères ne soit pas de la commune.
- M. GATINEL dit qu'il n'était pas au courant de la pose de la 1^{ère} pierre du collège. Il rajoute que les autres maires regrettent de ne pas avoir été invités. Mme le Maire répond qu'au précédent conseil tous les conseillers avaient été invités. Elle dit également que c'est le département qui a décidé des invitations.
- M. GATINEL demande où en est le dossier de Mme ROSSI. Mme BITARD répond que concernant la dette cela suit son cours, et qu'elle a fait appel à un conciliateur qui a constaté les nuisances de la famille ROSSI et demande à la mairie de faire le nécessaire en tant que bailleur.
- Madame le Maire évoque un problème de rejet d'eau dans la source de Poitou. Elle a rencontré Monsieur NEMAN qui suspecte un rejet des eaux non traitées de la part de Monsieur FUGIERI.
- Madame le Maire informe que le 13 juin les élèves de CM2 iront faire une résidence au collège et que la commune prendra en charge les repas.
- Madame le Maire indique qu'elle va bientôt signer le sous-seing avec M. CHASSAGNE concernant la maison BORDENAVE. M. CHASSAGNE signera ensuite avec l'EPF.
- Madame le Maire a échangé avec la maire de la commune de Arinda de Duero en Espagne qui serait intéressée par un jumelage. C'est une commune de 34 000 habitants. Il y a une différence en nombre d'habitants, mais cette ville possède des écoles et collèges et il serait intéressant de faire des échanges.